



COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 7 avril 2021
à Aimargues

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (22 titulaires, 1 suppléants)

Membres votants présents : 22 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (dont 7 **délivrées** à des **titulaires** et 1 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance **ordinaire**, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jérémy Pérédès, Joel Téna, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Ivan Couderc, François Granier.

Procuration : Claude Bernard à Olivier Penin, Mylène Cayzac à Jérémy Pérédès, Jean-François Thomas à Jérémy Pérédès, Bruno Pascal à Annick Chopard, Jean Denat à Katy Guyot, Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

Suppléants avec voix délibérative : Angélique Rouressol

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Paierie Départemental du Gard : Nicolas Sauzet

Pour le Conseil de développement : Excusés en raison des mesures sanitaires

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien **Vigouroux**, Florent Martinez, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Angel Pobo, Patrick Bénézech, **Pascale** Fortuna Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie José Pellet, Alain Théron, Régis Vianet.

Administration :

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction.

Après un mot d'accueil, M. le Président, Pierre Martinez vérifie le quorum et donne lecture des procurations.
Quorum : Le quorum étant vérifié (23/44), la séance peut commencer.

Il accueille M. Nicolas Sauzet, Inspecteur à la Paierie Départementale du Gard, venu remplacer Mme Christine Mazière, Payeuse Départementale, indisponible ce jour et qui s'en excuse.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. M. Thierry Féline est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 10/02/2021

Ensuite le compte rendu du comité syndical du 10 février 2021, validé par le secrétaire de séance M. André Brundu et M. Le Président le 11 février, et les Délibérations et Procès-verbaux déposés au contrôle de légalité par la Préfecture du Gard le 18 février 2021, est soumis à approbation.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Informations sur le Bureau syndical du 26 mars 2021, délibérations prises par délégation :

- Candidature GAL FEAMPA 2021-27 et demande de soutien préparatoire
- Candidature au Contrat de Relance, Ruralité et Transition Ecologique
- Projet de coopération « Sac à dos vigneron »
- Projet de coopération « Journal Pêche & Aquaculture »
- Validation des candidatures au dispositif « Bourg Centre » d'Aimargues et Marsillargues

L'ordre du jour est rappelé :

➤ Délibérations :

- 1- Approbation du compte de gestion 2020
- 2- Approbation du compte administratif 2020
- 3- Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021
- 4- Propositions budgétaires 2021
- 5- Délégations élargies au Bureau syndical
- 6- Convention CCI 30 et 34 - Animation du Club des entrepreneurs
- 7- Cotisations 2021 des membres du club des entrepreneurs
- 8- Création poste A/fermeture poste B pour l'animation et la gestion LEADER
- 9- Adhésion ANPP/LEADER France
- 10- Projet « Pack images » Vignobles et Découvertes
- 11- Validation du Document Unique des Risques Professionnels
- 12- Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- 13- Ouverture d'un poste non permanent type « Contrat de projet »

➤ Questions diverses :

- Point sur l'avancement de l'adhésion de la CC Pays de Lunel
- Renouvellement des membres du conseil de développement
- Solution WebSIG à l'échelle du PETR
- Mise en place des guichets uniques S.P.I.R.E

La séance est ouverte.

1- Approbation du compte de gestion 2020

M. Thierry Agnel, 7^{ème} Vice-président en charge des finances et de la commande publique présente le rapport.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur départemental,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte administratif de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion de Mme la Payeuse Départementale du Gard pour l'exercice 2020 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

2- Approbation du compte administratif 2020

M. Agnel, vice-président chargé des finances présente le rapport.

M. Le Président, Pierre Martinez quitte la séance pendant l'examen du compte administratif 2020.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 sous la présidence de M. le Président, Pierre Martinez.

M. Agnel fait lecture des résultats qui s'établissent ainsi :

| | Dépenses | Recettes | Résultat de l'exercice |
|----------------|--------------|--------------|------------------------|
| Investissement | 7 957.98 € | 10 126.01 € | + 2 168.03 € |
| Fonctionnement | 359 040.28 € | 398 457.04 € | + 39 416.76 € |

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2020 à reporter au budget primitif 2021 :

Investissement (report exercice 2019 + résultat exercice 2020) :

104 872.26 € + 2 168.03 € = + 107 040.29 €

Fonctionnement (report exercice 2019 + résultat exercice 2020) :

107 786.33 € + 39 416.76 € = + 147 203.09 €

Ces chiffres sont en conformité pour les deux sections avec le compte de gestion 2020 de Madame la Payeuse Départementale du Gard, comptable du PETR.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

3- Affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget 2021

M. Thierry Agnel poursuit la présentation avec le rapport d'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2020 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : 107 786.33 € + 39 416.76 € = + 147 203.09 €

- un résultat cumulé d'investissement de : 104 872.26 € + 2 168.03 € = + 107 040.29 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2021 et compte tenu du résultat d'investissement 2020, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2021.

Le rapport est soumis à la délibération des élus.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

4- Propositions budgétaires 2021

M. Agnel présente le projet de budget 2021 élaboré avec M. Le Président.

Lors de sa séance du 10 février, le Comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du PETR Vidourle Camargue pour l'année 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2021.

Comme les années précédentes il est proposé de voter le budget par chapitre. La proposition est validée à l'unanimité.

Recettes budgétaires 2021 :

Le budget primitif 2021 proposé prend en compte les résultats de l'année 2020 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 39 416.76 €
- un résultat d'investissement de : + 2 168.03 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 147 203.09 € en fonctionnement
- + 107 040.29 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2021 sont les suivants :

- Chapitre 70 Produits des services : 68 123.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations : 354 250.00 €
- Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5.00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1000.00 €
- Chapitre 002 Résultat reporté : 147 203.09 €

Pour un total de : 570 581.09 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2021 sont les suivants :

- Chapitre 10 Dotation fonds divers Réserves : 2 611.26 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 7 249.64 €
- Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 107 040.29 €

Pour un total de : 116 901.19 €

Dépenses budgétaires 2021 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2021 sont les suivants :

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 150 331.45 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 376 000.00 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 25 000 €
- Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 7 249.64 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 9 000.00 €
- Chapitre 66 Charges financières : 1 000.00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 2 000.00 €

Pour un total de : 570 581.09 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2021 sont les suivants :

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 50 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 66 901.19 €

Pour un total de : 116 901.19 €

Le budget primitif 2021 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :
- en section de fonctionnement à : 570 581.09 €
- en section d'investissement à : 116 901.19 €
Il n'y a pas de question ou d'observation de la part de l'assemblée.
Les différents chapitres sont votés à l'unanimité.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

5- Délégations élargies au Bureau syndical

M. le Président, Pierre Martinez rappelle que par délibération n°2020-09-390 le Comité syndical a voté les délégations du Comité syndical au Bureau syndical.

Pour gagner en efficacité et ne pas surcharger les élus, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur l'opportunité d'étendre les délégations au Bureau à toutes les attributions du Comité syndical, à l'exception des questions relevant exclusivement de la compétence du Comité syndical, soit :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

M. Martinez propose de donner au Bureau syndical l'ensemble des délégations du Comité syndical à l'exception des 7 questions relevant exclusivement de sa compétence et pour la durée du mandat du Bureau syndical.

Les attributions déléguées au Bureau syndical sont confiées à celui-ci pour une prise de décision rapide. A charge pour le Bureau d'en rendre compte au Comité Syndical dès la séance suivante.

L'assemblée n'a pas de question ou d'opposition à cette proposition.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

6- Convention CCI 30 et 34 – Animation du Club des entrepreneurs

M. Martinez présente le projet de convention de partenariat pour l'animation du Club des Entrepreneurs.

Depuis 2009, le PETR anime un réseau d'entrepreneurs sur son territoire.

Pour l'animation du Club des entrepreneurs, une convention est signée entre le PETR Vidourle Camargue, la CCI du Gard et la CCI de l'Hérault pour mettre en œuvre ce partenariat.

Dispositions financières : le PETR reverse aux CCI 30 et 34, la différence entre les participations et subventions reçues et les dépenses prises en charge par lui avec un plancher de 2 000 € correspondant aux frais minimums engagés par les CCI.

Le produit ainsi calculé sera divisé en deux parts égales versées à la CCI du Gard et à la CCI de l'Hérault avec un plancher de 1 000 €/an pour chaque chambre consulaire.

Engagements CCI 30 et 34 : co-organiser et co-animer différentes réunions et rencontres thématiques, à co-élaborer et mettre en place des outils d'échanges interentreprises.

La convention est proposée pour une durée de deux ans soit pour la période 2021-2022.

L'assemblée approuve la proposition.

Mme Népoty ne prend pas part au vote en raison de son statut d'élue à la CCI du Gard.

Résultat du vote :

Vote pour : 29

Abstention : 0

Vote contre : 0

7- Cotisations 2021 des membres du club des entrepreneurs

Le principe de ce Club est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement.

En 2021, le montant de la participation est fixé comme suivant :

- Entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- Entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- Entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Cependant, la crise sanitaire a fortement impacté le tissu économique local. Les entreprises sont fragilisées, sans réelles perspectives en 2021.

Les témoignages, lors de la visioconférence du 11/03/2021 des membres du Club, insistent sur les difficultés présentes et à venir, en particulier de trésorerie.

Dans le même temps, utilité et l'appui du Club sont jugés indispensables face à la solitude des chefs d'entreprise. Ils se disent en souffrance, pointent une fatigue morale et physique.

Face à cette situation, la plupart des clubs du Gard ont proposé à leurs adhérents la gratuité en 2021.

M. Martinez propose de s'engager dans cette démarche de soutien aux entreprises locales membres du Club en proposant la gratuité des cotisations en 2021 et en prenant à la charge du PETR les dépenses liées à l'organisation des rencontres de savoir-faire.

Les élus sont très favorables à cette proposition.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

8- Création poste A/fermeture poste B pour l'animation et la gestion LEADER

Vu les débats posés en Comité syndical des 16 décembre 2020 et 10 février 2021 sur le problème de personnel dû à la fréquente rotation des agents en lien avec les conditions salariales proposées au PETR ou la difficulté de recrutement.

Les conséquences, des postes non pourvus et une surcharge de travail pour les agents présents, peuvent entraîner un service moins fiable aux communes et aux communautés de communes.

Se pose donc la question de la masse salariale correspondant aux exigences de qualification du personnel du PETR.

Il est proposé que le poste de Cat. B, grade de Rédacteur, aux fonctions de gestionnaire des fonds européens évolue en un poste de Cat. A, grade d'Attaché territorial, aux fonctions d'animateur/gestionnaire permettant ainsi de renforcer la présence opérationnelle auprès des porteurs de projets (publics et privés) et permettant un appui renforcé aux communes et communautés de communes du PETR.

M. le Président propose d'ouvrir un poste permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, et de fermer le poste permanent de catégorie B au grade de rédacteur à temps complet.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

9- Adhésion ANPP/LEADER France

A l'égal de l'AMF pour les communes où l'ARF pour les régions deux réseaux, LEADER France et l'ANPP (association nationale des Pays et PETR), existent dans le cadre des actions liées aux PETR.

L'association ANPP a pour objectif d'appuyer l'expression nationale des Pays/PETR, à partir de la remontée des problèmes et pratiques du terrain, de stimuler une mutualisation entre les Pays/PETR et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau et la mise en valeur des actions conduites à l'échelle Pays/PETR.

L'association LEADER FRANCE a pour objet la défense des fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante) et la recherche d'une gestion plus efficiente du programme au travers d'un réseau dédié, indépendant des autorités européennes et française.

Ces réseaux de défense et de mutualisation des intérêts liés aux actions portées par le PETR apportent aussi un appui pratique, une information et une veille juridique indispensables.

L'assemblée est favorable à l'adhésion à ces réseaux.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

10- Projet « Pack images » Vignobles et Découvertes

Mme Marielle Népoty, 5^{ème} Vice-présidente en charge de la promotion et du développement touristique, présente le projet de communication dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes » que le PETR a obtenu en juin 2020.

Afin d'enrichir sa bibliothèque d'images pour les prochains supports de communication, le PETR projette la réalisation d'un reportage photos et la création de mini-films.

L'objectif est de valoriser la destination en s'appuyant sur les professionnels labellisés :

- En valorisant par des photos les atouts paysagers et patrimoniaux et l'engagement des professionnels.
- Par de mini portraits vidéo, palier aux contraintes de la pandémie, favoriser la connaissance entre eux des professionnels et les autres corps de métiers.
- Alimenter les outils de communication vers les touristes
- Concentrer la saison vigneronne du territoire dans un clip vidéo.

L'objectif est également de doter la destination de supports de qualité, afin de porter l'attention sur l'image du territoire.

Ainsi le territoire pourra développer son réseau de communication, publications web, réseaux sociaux, partenariat presse, par un rendu qualitatif et professionnel.

Les actions :

- 1 collection de mini-portraits vidéo des acteurs
- 1 campagne de reportages photographiques
- 1 clip vidéo « promotionnel » du territoire

Les dépenses se montent à 30 000 €, finançables à 80% dans le cadre du fonds européen LEADER.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

11- Validation du Document Unique des Risques Professionnels

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail, vise de manière efficace à réduire et anticiper les risques. Il permet d'accroître l'efficacité de chacun et de remplir nos obligations d'organisation de la santé et de la sécurité au travail.

La formalisation des résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un Document Unique est une disposition réglementaire introduite dans l'article R4112-1 du Code du Travail.

Depuis 2001, tout établissement a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques encourus par les travailleurs sur leur lieu de travail et ainsi de mettre en place un plan d'action afin de pallier ces risques.

Ce travail a été réalisé par l'assistant de prévention du PETR. Cette étape consiste à hiérarchiser les risques pour permettre de dégager un ordre de priorité afin de programmer des actions visant à supprimer ou à diminuer ces risques.

Le DURP du PETR a été validé par le CT-CHSCT du Centre de Gestion le 28/01/2021.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

12- Emergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Les projets alimentaires territoriaux sont définis comme des projets qui répondent à la fois aux objectifs du Plan National Alimentaire et aux objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou le développement durable qui existent sur le territoire. Ils ont vocation à mettre en cohérence l'ensemble des démarches locales liées à l'alimentation.

Élaborés de manière concertée à l'initiative d'acteurs d'un territoire, ils donnent un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé sur ce territoire tout en favorisant les synergies. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Les actions présentées doivent permettre de structurer ou de consolider les filières agricoles et agroalimentaires territorialisées, tout en préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole et en répondant aux enjeux d'équité sociale et de santé des populations.

Un ETP dédié pourrait réaliser le diagnostic et la stratégie partagée du PAT Vidourle Camargue sur une période d'un an.

Le chargé de mission pourra également prendre en charge l'animation des deux réseaux d'acteurs autour de produits emblématiques du territoire (SRG Taureau de Camargue et « Vignobles et Découvertes »).

Les dépenses d'un montant de 31 601,88 € (pour un poste de chargé de projet) peuvent faire l'objet d'un dossier LEADER avec un reste à charge pour le PETR de 20%.

Mme Guyot précise que la CC Petite Camargue doit également élaborer son PAT et demande quelle serait l'articulation avec le PAT du PETR ?

M. Martinez explique que le PETR viendrait en soutien aux communautés de communes qui restent autonomes dans l'élaboration de leur PAT. Mais cela permettrait une cohérence territoriale et viendrait apporter une complémentarité à une échelle différente.

M. Crauste approuve le soutien apporté aux communautés de communes et le rôle fédérateur du PETR dans un projet ambitieux et concerté incluant toutes les étapes, de la production à la transformation et la consommation.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

13- Ouverture d'un poste non permanent type « Contrat de projet »

Le débat posé et adopté en Comité syndical pour l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), doit permettre la mise en place d'un poste dédié pour sa réalisation.

Le contrat de projet permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée (CDD) pour répondre à un besoin temporaire d'activité. Ce besoin doit être lié à la réalisation d'un projet ou d'une opération dont la fin n'est pas nécessairement connue.

La création d'un poste non-permanent de type « contrat de projet » est un moyen de réactivité pour la collectivité afin de répondre aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt concernant les aides à l'ingénierie et ainsi porter des projets à l'échelle du PETR.

Le poste en contrat de projet entre dans le dossier global d'émergence d'un PAT Vidourle Camargue et de son plan de financement comme vu précédemment.

Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Questions diverses

➤ **Point sur l'avancement de l'adhésion de la CC Pays de Lunel**

- Côté EPCI membres du PETR :

CCPS, CCPC et CCRVV ont approuvé à l'unanimité l'adhésion du nouvel EPCI.

En attente du retour du conseil communautaire CC Terre de Camargue du 25 mars.

- Côté CC Pays de Lunel :

Vote au Conseil du 25 mars 2021 : délibération de principe dans l'attente des délibérations des communes, puis d'une délibération définitive de la CC PL prévue au conseil communautaire du 6 mai.

➤ **Installation des membres du conseil de développement**

La liste des membres du conseil de développement est arrêtée. Il en est donné lecture aux élus.

Mme Guyot fait remarquer que la parité n'est pas appliquée et le regrette.

M. Gras précise que les candidatures ont été transmises par les CC et que donc ce n'est pas un choix du PETR. Pour information, toutes les candidates ont été retenues.

➤ **Solution WebSIG à l'échelle du PETR**

Le bureau a demandé un comité technique pour améliorer le service et répondre aux besoins des EPCI.

➤ **Mise en place des guichets uniques Renov'Occitanie**

Le bureau a demandé un comité de pilotage avec le CAUE 30 pour mener la réflexion de mise en œuvre des guichets uniques Renov'Occitanie porté par le CAUE 30 à l'échelle du PETR.

M. Martinez donne la date du prochain comité syndical : le mercredi 7 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h30.

Fait à Aimargues, le 8 avril 2021

Le secrétaire de séance, Thierry FELINE

Le Président, Pierre MARTINEZ

